



Litige avec notre gérant de camping

Par **dedette63**, le **24/04/2009** à **14:59**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'une parcelle sur un terrain de camping sur laquelle nous avons un mobilhome. Le terrain devait ouvrir le 01 avrile par arrêté prefectorale il est interdit d'ouverture

.
au début jusqu'au 22 avril maintenant indeterminé .La prefecture nous dit que les travaux de mise en conformité ne sont pas tous réalisés et le gérant dit qu'il les a fait.

quels sont nos droits ? nous ne pouvons pas beneficiés de nos mobilhomes?

J' imagine que la prefecture ne ment pas.

Merci pour votre réponse.